

Count CARTON DE WIART (Belgium) thought that article 10 of the draft declaration of human rights aimed at protecting the human person in his moral aspect.

He greatly appreciated the Cuban representative's intention to make the general nature of the article more precise and to word it in a positive form. It was advisable to qualify, as the Cuban representative had done, the interference against which article 10 was to protect the individual.

Following the advice of the saying "Grasp all, lose all", he felt that it would be better to leave the protection of property, of correspondence and of the home to separate articles, and to retain the real significance of article 10, which was to ensure protection against every unreasonable interference with the honour or reputation of the human person.

The meeting rose at 1.5 p.m.

## HUNDRED AND SEVENTEENTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,  
on Friday 29 October 1948, at 3 p.m.*

*Chairman: Mr. Charles MALIK (Lebanon).*

### 41. Refugees and displaced persons: part three of the progress report of the United Nations Mediator on Palestine — Assistance to refugees (A/648, A/689, A/689/Add.1 and A/689/Corr.1)

DRAFT RESOLUTION SUBMITTED BY THE DELEGATIONS OF BELGIUM, THE NETHERLANDS, THE UNITED KINGDOM AND THE UNITED STATES OF AMERICA (A/C.3/315).

The CHAIRMAN pointed out that it was as a result of the decision taken at the 109th meeting that the Committee was considering that question. He submitted the draft resolution by Belgium, the Netherlands, the United Kingdom and the United States and corrected a typing error in the English text of paragraph 2 of the operative part of the draft resolution, which should read "31 August 1949" instead of "31 August 1948".

Mr. DAVIES (United Kingdom) said that about half a million people, 85 per cent of whom were women, children and old men, were in danger of dying of starvation and cold. A large proportion of them were in areas with no administration or where local authorities were unable to deal with the problem. The local population itself was sometimes suffering from famine. The situation was growing more serious every day. The United Kingdom Government had accordingly taken the initiative and requested the Security Council to consider what could be done for the large numbers of Palestine Arab refugees who had been driven from their homes by the hostilities.

The United Kingdom Government had taken a first step by giving 100,000 pounds sterling to provide those unhappy people with food and shelter. Assistance had been furnished by other countries and also by the International Children's Emergency Fund and many other organizations either belonging to the United Nations or independent of that Organization.

Le comte CARTON DE WIART (Belgique) estime que l'article 10 du projet de déclaration a pour objet de protéger la personne humaine dans son aspect moral.

Il apprécie hautement la pensée du représentant de Cuba qui tend à préciser le caractère général de l'article et à lui donner une rédaction positive. Il convient de qualifier, comme le fait le représentant de Cuba, les atteintes contre lesquelles l'article 10 doit protéger l'individu.

S'appuyant sur l'adage: "qui trop embrasse mal étreint", le représentant de la Belgique estime toutefois qu'il vaut mieux réserver pour des articles distincts la protection des biens, de la correspondance et du domicile, et conserver à l'article 10 sa portée véritable, qui est d'assurer la protection de la personne humaine contre toute atteinte abusive à son honneur et à sa réputation.

La séance est levée à 13 h. 5.

## CENT DIX-SEPTIEME SEANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,  
le vendredi 29 octobre 1948, à 15 heures.*

*Président: M. Charles MALIK (Liban).*

### 41. Réfugiés et personnes déplacées: troisième partie du rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine — Assis- tance aux réfugiés (A/648, A/689, A/689/Add.1 et A/689/Corr.1)

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LES DÉLÉGATIONS DE LA BELGIQUE, DES PAYS-BAS, DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (A/C.3/315).

Le PRÉSIDENT rappelle que c'est en vertu de la décision prise à la 109<sup>ème</sup> séance que la Commission étudie aujourd'hui cette question. Il présente le projet de résolution déposé par la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis et corrige une erreur d'impression contenue dans le texte anglais du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution: lire *31 August 1949* au lieu de *"31 August 1948"*.

M. DAVIES (Royaume-Uni) rappelle qu'environ un demi-million de personnes, dont 85 pour 100 sont des enfants, des femmes et des vieillards, sont en danger de mourir de faim et de froid. Une grande proportion d'entre eux se trouve dans des zones dépourvues d'administration ou dans lesquelles les autorités locales ne peuvent résoudre le problème. Parfois, les populations locales elles-mêmes sont réduites à la famine. La situation s'aggrave chaque jour. C'est pourquoi le Gouvernement du Royaume-Uni a pris l'initiative de demander au Conseil de sécurité d'étudier comment on pourrait s'occuper de la multitude des réfugiés arabes d'origine palestinienne chassés de leurs foyers par les hostilités.

Le Gouvernement du Royaume-Uni a fait un premier pas en donnant 100.000 livres sterling pour fournir à ces malheureux de la nourriture et un abri. D'autres pays ont aidé, ainsi que le Fonds international de secours à l'enfance et de nombreuses autres organisations, à la fois dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et en dehors de ce cadre.

The need was so great, however, that the assistance given so far was pitifully inadequate. That had been proved by the statements of Mr. Bunche and of Sir Raphael Cilento (108th meeting).

For their part, the Arab States had not been slow in offering hospitality to their brothers from Palestine. Transjordan was spending about 40,000 Palestinian pounds every month to assist the refugees (some 140,000) in its territory; but the reserve stocks of flour were practically exhausted. Iraq had granted an initial sum of 20,000 pounds for the most essential equipment and was spending, in addition, some 13,500 pounds per month to feed the refugees. Syria was spending more than 1,200,000 Syrian pounds per month and was also sending flour to Transjordan.

Those examples served to show the overwhelming burden which the refugee problem imposed on the neighbouring States. No one could expect them to carry that burden alone indefinitely.

The figure of 500,000<sup>1</sup> refugees given in the Acting Mediator's supplementary report of 18 October was an absolute minimum. Since then, there had been more fighting, and consequently further disorganization. At the same time local resources were diminishing as winter approached. The climate of the Middle East during the summer months had certainly helped to mitigate the sufferings of the homeless and ill-clad refugees. Winter, with its cold and damp had arrived. On the high and bare plateaux where the refugees were living they were exposed to the heavy rains, and it was certain that thousands of those unfortunate people, underfed, without shelter and without blankets or other coverings, would die of lung ailments within the following few weeks.

Furthermore, the arrival of those refugees had affected the economy of countries which were barely able to support their own normal populations. Driven by hunger, the refugees had consumed the unripe crops to keep themselves alive. It was a heartbreaking but an all too common sight during those past few months to see half-starved women and children foraging for food in fields and in bushes.

In view of those circumstances, none of the members of the Committee could deny the urgency of the problem. The representative of the United Kingdom therefore called upon members to restrict their discussion to the main issue. Every day's delay meant the death of women and children. That was a fact which should be considered dispassionately, but which must impel the Committee to find an answer to the problem as rapidly as possible.

The estimates given by the Acting Mediator in his report of 18 October were extremely low: only 13,200,000 dollars for food for a period of ten months, or 61 cents per person per week.

The problem had two aspects: one was extremely urgent, the other could be studied thoroughly during the General Assembly session. First, sufficient funds and provisions must be provided to continue the work undertaken by the Mediator and to permit of the adoption of a comprehensive

Mais, si on la compare à l'immensité du besoin, l'aide accordée jusqu'ici est pitoyable. C'est ce qu'ont prouvé les déclarations de M. Bunche et de Sir Raphael Cilento (108<sup>ème</sup> séance).

De leur côté, les Etats arabes ne sont pas restés en arrière pour offrir l'hospitalité à leurs frères de Palestine. La Transjordanie dépense environ 40.000 livres palestiniennes par mois pour aider les quelque 140.000 réfugiés qui se trouvent sur son territoire; mais les réserves de farine sont pratiquement épuisées. L'Irak a accordé une somme initiale de 20.000 livres pour un équipement de première nécessité et dépense en outre environ 13.500 livres par mois pour nourrir les réfugiés. La Syrie dépense plus de 1.200.000 livres syriennes par mois et, de plus, elle envoie de la farine en Transjordanie.

Ces exemples illustrent le fardeau écrasant que le problème des réfugiés constitue pour les Etats voisins de la Palestine. On ne peut s'attendre à ce qu'ils puissent le supporter seuls indéfiniment.

Le chiffre de 500.000 réfugiés indiqué dans le rapport complémentaire du Médiateur par intérim en date du 18 octobre est un minimum absolu. Depuis lors, il y a eu d'autres combats, d'où une désorganisation encore plus poussée. Par ailleurs, les ressources locales diminuent au moment même où l'hiver arrive. Le climat du Moyen-Orient au cours des mois d'été a certainement aidé à réduire la misère des réfugiés sans abri et sans vêtements. Maintenant l'hiver est là, froid et humide. Les hauts plateaux où se trouvent les réfugiés sont dénudés, les pluies sont abondantes et, dans les conditions de sous-alimentation où ils se trouvent, il est certain que, sans abri et sans couvertures, des milliers de ces pauvres gens mourront dans quelques semaines de maladies pulmonaires.

Qui plus est, l'arrivée de ces réfugiés a contribué à une régression dans l'économie de pays déjà à peine capables d'alimenter leurs populations normales. Poussés par la faim, les réfugiés ont mangé les récoltes avant même qu'elles ne soient mûres, dans le seul but de survivre. Et c'était un spectacle pitoyable, mais courant, que de voir pendant ces derniers mois des femmes et des enfants à moitié morts de faim cherchant dans les champs et les broussailles de quoi s'alimenter.

Dans ces conditions, aucun des membres de la Commission ne pourrait nier l'urgence du problème. C'est pourquoi le représentant du Royaume-Uni adjure ses collègues de limiter les débats au problème essentiel. Chaque jour de retard dans la solution signifiera la mort de femmes et d'enfants. C'est un fait qu'il faut considérer sans émotion, mais qui doit pousser la Commission à résoudre le problème aussi rapidement qu'elle le pourra.

Les prévisions du Médiateur par intérim, dans son rapport du 18 octobre, sont extrêmement faibles: il ne prévoit que 13.200.000 dollars de nourriture pour une période de dix mois, soit 0,61 dollar par personne et par semaine.

Le problème a deux aspects: l'un extrêmement urgent, l'autre pouvant être étudié à fond pendant la session de l'Assemblée. Il faut d'abord fournir les crédits et les approvisionnements en quantité suffisante pour poursuivre l'œuvre entreprise par le Médiateur et permettre l'adoption ultérieure

solution later. Those who were helping the refugees were handicapped because they had very little to distribute.

The only way the United Nations could get funds at once was by requesting the Secretary-General to make immediately available credits taken from the Working Capital Fund of the United Nations. Those credits, supplemented by the 6 million dollars representing half of what the United Nations had received of the UNRRA residual funds, together with the help which the International Children's Emergency Fund might decide to grant to continue the programme approved in August,<sup>1</sup> would enable first aid to be given. The United Kingdom delegation had arrived at the conclusion that the only way of getting the necessary credits immediately was to draw on the Working Capital Fund.

The second objective was to collect from Member States the 29,500,000 dollars necessary to support the refugees until the next harvests. Administrative costs must also be met. Everyone had noted the generous response of certain States to the Mediator's appeal of 16 August 1948;<sup>2</sup> a broader appeal had to be made to stimulate a more general effort.

The United Kingdom delegation thought that the best procedure would be for the General Assembly to authorize the Secretary-General to appoint a special director of relief operations and to give him wide powers to tackle the problem as a whole in collaboration with the existing relief organizations. He should be appointed as soon as possible and possess the necessary experience. He must have the full support of the United Nations to do everything humanly possible to solve that terrible problem. He would, of course, be responsible to the Secretary-General and it would be through the latter that he would submit his report to the following session of the General Assembly.

An organization of that sort should enable the director to obtain and provide relief expeditiously for the refugees who were desperately in need of it. It would be a heavy responsibility but there was no other way of carrying out the task.

The Government of the United Kingdom was willing to co-operate with such an organization. Once again, it would ask the Secretary-General to make use of the specialized agencies and of voluntary societies such as the Red Cross, the Red Crescent and other organizations. A beginning had been made, but a comprehensive plan was needed. The co-ordination and direction of the plan must rest with the Secretariat of the United Nations.

The proposed plan and the requirements which the Committee was asked to satisfy could be summarized as follows: there were 500,000 refugees, to take the lowest estimate, in the Middle East in need of assistance. Relief must be forthcoming immediately until such time as the new organization was able to function; 29,500,000 dollars plus the funds to cover administrative expenses, must be procured. Only the United Nations could ob-

d'une solution d'ensemble. Ceux qui travaillent déjà à aider les réfugiés sont handicapés parce qu'ils n'ont que peu de chose à distribuer.

La seule façon dont les Nations Unies puissent trouver immédiatement les fonds est d'inviter le Secrétaire général à disposer immédiatement de crédits pris sur le Fonds de roulement de l'Organisation. Ces crédits, auxquels s'ajouteront les 6 millions de dollars qui représentent la moitié de ce que l'Organisation a reçu du reliquat des fonds de l'UNRRA, et ce que le Fonds international de secours à l'enfance est décidé à accorder pour poursuivre le programme approuvé en août<sup>1</sup>, permettront de porter les premiers secours. La délégation du Royaume-Uni est arrivée à la conclusion que l'on ne peut pas trouver immédiatement les crédits nécessaires si l'on ne puise pas dans le Fonds de roulement.

Le second objectif est de recueillir parmi les Etats Membres la somme totale de 29.500.000 dollars, nécessaire pour entretenir les réfugiés jusqu'aux prochaines récoltes. Il faut encore prévoir les frais administratifs. Tout le monde a remarqué la réponse généreuse qu'ont faite certains pays à l'appel du Médiateur en date du 16 août 1948<sup>2</sup>. Il faut maintenant lancer un appel plus large pour provoquer un effort plus universel.

La délégation du Royaume-Uni estime que la meilleure façon de procéder serait que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à désigner un directeur spécial des opérations de secours et à lui déléguer des pouvoirs étendus pour attaquer le problème dans son ensemble, en collaboration avec les organisations de secours existantes. Il faut que ce directeur soit nommé aussitôt que possible et qu'il ait l'expérience nécessaire. Il faut qu'il ait l'appui entier des Nations Unies pour faire ce qui est humainement possible afin de résoudre ce terrible problème. Naturellement, ce directeur serait responsable devant le Secrétaire général et c'est par son intermédiaire que le rapport serait présenté à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session.

Une telle organisation devrait permettre au directeur de faire en sorte que les secours soient fournis rapidement et que les réfugiés qui en ont un besoin désespéré puissent en bénéficier. Ce sera une lourde responsabilité, mais il n'y a pas d'autre moyen d'exécuter cette tâche.

Le Gouvernement du Royaume-Uni est disposé à collaborer avec une telle organisation. Une fois de plus, il demanderait au Secrétaire général d'utiliser les institutions spécialisées et les sociétés bénévoles comme la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et autres organismes. Il y a déjà un début d'exécution, mais il faudrait un plan d'ensemble. La coordination et la direction de l'ensemble doivent revenir au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

On peut résumer ainsi les besoins que la Commission est invitée à satisfaire et le plan qui est proposé. Il y a, au bas mot, 500.000 réfugiés qui ont besoin d'aide dans le Moyen-Orient. Il faut que les secours arrivent d'urgence jusqu'à ce que la nouvelle organisation soit à même d'exercer son activité; il faut trouver 29.500.000 dollars, plus les sommes correspondant aux frais administratifs. Seule l'Organisation des Nations Unies

<sup>1</sup> See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council at its seventh session*, resolution 161 (VII).

<sup>2</sup> See document A/648, part III, chapter III.

<sup>1</sup> Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social pendant sa septième session*, résolution N° 161 (VII).

<sup>2</sup> Voir le document A/648, troisième partie, chapitre III.

tain that large sum; it was therefore necessary to appeal to Member Governments.

Money was required immediately and the only available source for the moment was the Working Capital Fund, from which an advance should be made to be repaid out of future Government contributions. A responsible organization must be set up to co-ordinate the procurement and distribution of relief.

It was with those aims in view, and in consultation with other delegations, that the draft resolution before the Committee (A/C.3/315) had been prepared.

It was difficult to determine at that stage what the administrative expenses of the proposed organization would be. Consequently, Mr. Davies suggested that the Fifth Committee should be requested to make an estimate so that a ceiling could be fixed; but it must be clear that nothing should delay the adoption of the resolution. It would be for the Secretary-General to propose in detail how the future organization would operate.

The Fifth Committee would certainly want to be assured that the advance made out of the Working Capital Fund would be repaid out of the contributions of Member States. The United Kingdom delegation trusted that a number of Governments would give such assurances concerning their future contributions so that no difficulty would arise in that connexion. The resolution was not drafted on the usual lines, but it should be borne in mind that the problem was such that the question of form was of minor importance.

The United Kingdom delegation therefore requested the Third Committee to give the draft resolution speedy and serious consideration so that it might be transmitted as soon as possible to the General Assembly.

Mrs. ROOSEVELT (United States of America) declared that the fact that some 500,000 people in the Middle East were without shelter as a result of the conflict in Palestine was a matter of deep concern to her Government and to herself. Those refugees were in need of all the necessities of life, and the various reports they had received showed that the situation had assumed the proportions of a disaster. The General Assembly must consequently determine what relief was required to meet that desperate situation, how it was to be secured, and when it would be distributed.

Before attempting to find the answers to those difficult questions, however, certain preliminary considerations had to be taken into account. The problem of assistance to the Palestine refugees was also part of the larger problem of Palestine itself. The intimate connexion between the two questions had to be constantly borne in mind as well as the importance of making sure the decision on the one particular aspect formed a logical part of the general solution.

The humanitarian aspects of the problem were self-evident, and no one questioned the urgent necessity of relief. But aid did not fall spontaneously into the hands of those who needed it. The machinery of Governments and of international deliberative bodies could not operate at

peut se procurer cette somme importante; il est donc nécessaire de faire appel aux gouvernements des Etats Membres.

On a besoin d'argent tout de suite et la seule source d'argent liquide est pour l'instant le Fonds de roulement, sur lequel on devrait prélever une avance qui serait remboursée par les contributions des gouvernements. Une administration responsable doit être établie pour assurer et coordonner l'achat et la distribution des secours.

C'est dans ce but et en consultation avec d'autres délégations que le projet de résolution (A/C.3/315) qui se trouve maintenant devant la Commission a été établi.

Il est difficile, en ce moment, de déterminer quelles seront les dépenses administratives de la future organisation. C'est pourquoi M. Davies suggère que l'on demande à la Cinquième Commission d'établir des prévisions afin de pouvoir fixer un maximum, mais il ne faudra pas que l'adoption de cette résolution s'en trouve retardée. Il reviendra au Secrétaire général de proposer les détails du fonctionnement de la future organisation.

La Cinquième Commission voudra certainement être assurée que l'avance prise sur le fonds de roulement sera remboursée par les contributions des Etats Membres. La délégation du Royaume-Uni espère qu'un certain nombre de gouvernements donneront des assurances telles, quant à leurs futures contributions, qu'il n'y aura pas de difficultés de ce fait. Le projet de résolution n'est pas rédigé suivant des formules habituelles, mais il faut se souvenir que le problème est tel que l'on ne peut se soucier exagérément de la forme.

C'est pourquoi la délégation du Royaume-Uni demande à la Troisième Commission d'examiner ce projet de résolution à la fois rapidement et sérieusement, afin qu'il puisse être transmis dès que possible à l'Assemblée générale.

Mme ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le fait que quelque 500.000 personnes se trouvent sans abri dans le Moyen-Orient à la suite du conflit de Palestine cause un grave souci à son Gouvernement et à elle-même. Ces réfugiés ont besoin de tout ce qui est nécessaire pour vivre et les divers rapports que l'on a reçus montrent qu'en fait la situation a pris les proportions d'un désastre. L'Assemblée doit donc déterminer quels secours sont nécessaires pour faire face à cette situation désespérée, comment ils seront réunis et quand ils seront distribués.

Toutefois, avant de chercher à résoudre ces questions difficiles, il faut tenir compte de certaines considérations préliminaires. Le problème de l'aide aux réfugiés de Palestine est aussi un aspect de la question de la Palestine dans son ensemble, et il faut constamment conserver à l'esprit le rapport étroit qui existe entre ces deux questions, ainsi que la nécessité de s'assurer que la solution de ce problème particulier s'insère logiquement dans la solution d'ensemble.

Les aspects humanitaires du problème sont évidents et personne ne conteste l'urgence d'un secours aux réfugiés. Mais les secours ne tombent pas spontanément dans les mains de ceux qui en ont besoin. Le mécanisme des gouvernements et des organismes délibératifs internationaux ne peut

the speed required in the presence of disasters. Time was needed to load the ships. When the problem was beyond the resources of the voluntary organizations, which alone were capable of rapid action and when its very magnitude obliged Governments to intervene, more convincing reasons than humanitarian considerations were required to achieve the desired results, for unfortunately the resources of the world were already inadequate to satisfy all human needs.

One of those special reasons was that the solution of that problem was an essential condition for the success of the efforts of the United Nations in restoring peace in Palestine. That was one of the chief objectives of the United Nations and that was why the United Nations had to act in that case.

The estimates given by the Acting Mediator in his report of 18 October 1948 represented the absolute minimum of the aid to be provided. The United States delegation was of the opinion that those estimates constituted a sound basis for a decision by the General Assembly. It was not yet known whether the movement of refugees had reached its peak; it would therefore seem reasonable to expect that relief would have to be provided for 500,000 persons during the period of the programme, that is, from 1 December 1948 (a realistic date), until the following harvests.

Until the new programme could be put into operation, the work that was being carried out under the direction of the Acting Mediator would obviously be continued. It was therefore to be hoped that the General Assembly would authorize an advance from the Working Capital Fund.

Mrs. Roosevelt stressed the importance of providing for the payment of contributions in kind, whatever the programme adopted. While it was desirable to fix a total figure in dollars to establish the programme and assess the contributions, it was vitally important to accept contributions in kind within the framework of the plan. When the Governments were appealed to, they should be told what goods and what foodstuffs were needed. That would facilitate the contribution of certain Governments which had surplus supplies but had currency difficulties. Moreover, there was a psychological advantage in asking for gifts of grain, rice, sugar, fats and thousands of blankets, rather than dollars.

The total cost and the urgency of the programme made it essential to rely mainly upon contributions from Governments. There was no denying that it was the duty of the Organization to take the necessary measures to obtain credits and ensure the distribution of relief. It was, indeed, one of the recommendations of the Mediator, and part of the general effort towards the re-establishment of peace in that region.

That new activity of the United Nations, however, was of a different nature from its usual activities, and must therefore be considered differently from the budgetary point of view. For that reason Mrs. Roosevelt thought that the expenses of the programme in question should not be included in the ordinary United Nations budget, and she supported the provision in the joint resolution whereby the Assembly would invite all

fonctionner à la vitesse qu'exigent les désastres. Il faut du temps pour charger des bateaux. Lorsque le problème dépasse les ressources des organisations bénévoles, les seules qui puissent intervenir rapidement, et que son ampleur même oblige les gouvernements à agir, il faut qu'il y ait des raisons plus convaincantes que des raisons humanitaires pour atteindre les résultats désirés, car malheureusement les ressources du monde ne suffisent déjà pas à satisfaire tous les besoins humains.

L'une de ces raisons particulières est que la solution de ce problème est la condition minimum du succès des efforts des Nations Unies pour rétablir la paix en Palestine. C'est là un des buts majeurs de l'Organisation et c'est pourquoi les Nations Unies doivent agir dans ce cas.

Les prévisions du Médiateur par intérim, exposées dans son rapport du 18 octobre 1948, représentent le minimum absolu de ce qu'il faudra donner. La délégation des Etats-Unis estime que ces prévisions constituent une base solide pour la décision de l'Assemblée générale. On ignore encore si le mouvement des réfugiés a atteint son ampleur maximum, et il semble raisonnable d'estimer qu'il faudra aider 500.000 personnes pendant la durée du programme, c'est-à-dire du 1er décembre 1948, ce qui semble réaliste, jusqu'aux prochaines récoltes.

Il est évident que, en attendant que ce nouveau programme puisse être mis à exécution, les travaux accomplis sous la direction du Médiateur par intérim se poursuivront. C'est pourquoi il est à espérer que l'Assemblée générale autorisera une avance prise sur le fonds de roulement.

Mme Roosevelt insiste sur l'importance qu'il y a à prévoir le paiement des contributions en nature quel que soit le programme adopté. S'il convient de donner un chiffre total en dollars pour établir le programme et évaluer les contributions, il est d'une importance primordiale que l'on accepte, dans le cadre du programme, des contributions en nature. Il faudrait que, lorsqu'on fera appel aux gouvernements, on précise quels seront les objets et les denrées nécessaires. Cela rendra plus aisée la contribution de certains gouvernements qui disposent d'excédents mais qui ont des difficultés de devises. Il y a d'ailleurs un avantage psychologique à demander du blé, du riz, du sucre, des matières grasses et des milliers de couvertures, plutôt que des dollars.

Le coût total et l'urgence du programme sont tels qu'il faut principalement faire appel aux contributions des gouvernements. Il n'est pas question de nier le devoir qu'a l'Organisation de prendre les mesures nécessaires pour procurer les crédits et assurer la distribution des secours. C'est en effet une des recommandations du Médiateur, qui s'inscrit dans le cadre de l'effort général à accomplir pour rétablir la paix dans cette région.

Toutefois, cette nouvelle activité des Nations Unies présente un caractère différent de celui de ses activités normales et par conséquent doit être considérée d'une façon différente au point de vue budgétaire. C'est pourquoi Mme Roosevelt estime que les dépenses afférentes à ce programme ne devraient pas s'inscrire dans le budget ordinaire de l'Organisation, et elle appuie la formule du projet de résolution commun selon laquelle l'As-

Member States to make as soon as possible voluntary contributions in kind or in funds sufficient to ensure that the amount of supplies and funds required was obtained.

Although contributions were to be voluntary, it was to be hoped that the appeal would be taken seriously, for, besides having a humanitarian objective, the programme formed an essential part of the United Nations efforts to secure peace. Peace was important not only to those living in that area, but also to all the United Nations. It was only by a collective effort that the refugee problem could be solved and that the desire for peace, which must finally prevail, could be expressed. If certain Members failed to respond to the appeal, the total effort would be accordingly weakened; the result would be in proportion to the effort made.

With regard to the creation or utilization of the organization to carry out the programme, Mrs. Roosevelt thought it was a matter for machinery which could act rapidly, efficiently and cheaply. That was why she considered that it was for the United Nations to undertake the organization and implementation of the programme. In any case, the United Nations should make as much use as possible of all the international and local charitable organizations which could help to distribute relief. Such collaboration would fortunately emphasize the difference between the relief functions and the conciliation functions which would be undertaken by the United Nations in the region at the same time. The draft resolution also took into account the obvious fact that a deliberative body such as the United Nations was not equipped for a task of such magnitude and should not attempt it. Its functions should be limited to specifying the needs, procuring the funds, passing on relief material to competent bodies, supervising and co-ordinating distribution, and giving an account of the work achieved and the utilization of the funds.

The general responsibility would rest upon the Secretary-General, who would appoint a competent director to administer the relief, and would give him advice, at the same time exercising a general control and ensuring that the terms of the resolution were carried out. The United States delegation was convinced that the programme thus outlined in the draft resolution would make for an efficient handling of the problem of the Palestine refugees.

It was a serious task, and any delegation that supported the programme must understand that although it was a question of voluntary support, the enterprise must be a common effort if the objective of the proposal was to be achieved.

Mr. ABADI (Iraq) reminded the Committee that he had urged an immediate examination of the problem of the Palestine refugees, on the ground that the very existence of those refugees constituted a violation of the most sacred human rights.<sup>1</sup>

However incomplete and difficult it might have been at times, the discussion of human rights in the Third Committee had not been without signifi-

semblée inviterait tous les Etats Membres à fournir dès que possible des contributions volontaires, en nature ou en espèces, assez importantes pour assurer un volume suffisant aux fournitures et fonds rassemblés.

Bien que l'on qualifie les contributions de volontaires, il faut espérer que cet appel sera entendu avec gravité car, si le programme a un objectif humanitaire, il représente aussi une partie essentielle de l'effort des Nations Unies pour assurer la paix. Or la paix est importante non seulement pour tous ceux qui vivent dans cette région mais aussi pour toutes les Nations Unies. Seul l'effort collectif permettra de résoudre le problème des réfugiés et ainsi d'exprimer la volonté de paix qui devra finalement prévaloir. Dans la mesure où certains Membres manqueraient à répondre à cet appel, l'effort total en serait affaibli; or le résultat sera proportionné à l'effort.

Quant à l'organisation qu'il faudra établir ou utiliser pour exécuter ce programme, Mme Roosevelt estime qu'il faut un mécanisme de nature à travailler rapidement, efficacement et à bas prix. C'est pourquoi elle pense qu'il revient à l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre l'établissement et l'exécution de ce programme. Toutefois, l'Organisation doit utiliser dans toute la mesure du possible toutes les organisations bénévoles internationales et locales qui peuvent l'aider à distribuer les secours. Cette collaboration mettra heureusement l'accent sur la différence qu'il y a entre les fonctions de secours et les fonctions de conciliation que l'Organisation des Nations Unies assume en même temps dans cette région. Le projet de résolution tient également compte du fait évident qu'un organe délibératif comme l'Organisation des Nations Unies n'est pas équipé pour accomplir une tâche de cette envergure et qu'il ne devra pas s'y risquer. Ses fonctions doivent se borner à préciser les besoins, procurer les fonds, répartir les secours aux organes compétents, surveiller et coordonner la distribution et rendre compte du travail accompli et de l'emploi des fonds.

La responsabilité d'ensemble reposera sur le Secrétaire général qui désignera un directeur compétent pour l'administration des secours et le guidera de ses conseils tout en assurant un contrôle général ainsi que l'application des règlements envisagés dans le projet de résolution. La délégation des Etats-Unis est convaincue que le programme dont le projet de résolution établit les grandes lignes permettrait de traiter efficacement le problème des réfugiés de Palestine.

C'est là une tâche sérieuse et toute délégation accordant son appui à ce programme doit bien comprendre que, s'il s'agit d'un appui volontaire, il faut en faire une entreprise commune pour que l'on atteigne le but visé.

M. ABADI (Irak) rappelle la raison qu'il avait avancée en faveur d'un examen immédiat du problème des réfugiés arabes de Palestine, à savoir que l'existence même des réfugiés constitue la violation des droits les plus sacrés de l'homme<sup>1</sup>.

La discussion des droits de l'homme à laquelle se livre la Troisième Commission, aussi incomplète et pénible qu'elle ait pu être par moments,

<sup>1</sup> See 108th meeting.

<sup>1</sup> Voir la 108<sup>ème</sup> séance.

cance: reason, conscience, tolerance, understanding and compassion must prevail despite all trials.

The Third Committee was no longer faced with an abstract idea of humanity as described in the declaration of human rights, but with a specific case. Up to that moment, the aim of the Committee had been to protect the individual from violation of his freedom and security, from slavery, servitude, torture and degrading treatment; it had sought to protect him from arbitrary arrest, from discrimination and from unjustifiable interference in his private life. Those fine ideas and stimulating provisions had been violated in the most manifest fashion in the case of the Palestine refugees. That crime was being committed under the very eyes of the judges.

Nearly half the Arab inhabitants of Palestine, men, women, children and old and sick people, were being abandoned to their fate. The Committee had to decide whether to save their lives or leave them to perish. The representative of Iraq declared that he had never understood the depth of misery to which man can bring his fellow beings until he himself had seen the condition of those refugees. Since that time winter had set in, and the refugees were threatened with hunger and disease. Those were facts, and it was impossible to ignore such a challenge to man's deepest instincts.

The Arab States had done their part and would continue to do so. The Iraq Government had evacuated schools, mosques and municipal buildings in order to shelter these unfortunate people. Despite its limited financial resources, it had provided clothing, food and medical care.

It was most unfortunate that after only four years of peace the United Nations should be faced with the tragic destiny of populations which were still its responsibility. Whatever those Arab refugees had done, whatever crime they had committed, one fact was certain: misery was indivisible and the wheel of destiny was still turning.

Mr. FEDERSPIEL (Denmark) thought that the fate of the Palestine refugees, as described in the Mediator's report and in Sir Raphael Cilento's statements, was both urgent and serious.

He heartily welcomed the draft resolution, which he thought would satisfy the immediate needs of that human problem. Even if the draft were adopted, Members of the United Nations would still be free to hold different opinions upon the general question of Palestine.

The representative of Denmark expressed his satisfaction that the responsibility for relief should be placed in the hands of the Secretary-General, in collaboration with any organization which could be of assistance.

Once that immediate problem was settled, there would be problems of resettlement and reconstruction. Those problems which were of equal importance, would have to be studied with just as much vigour.

It must be remembered that there were two parties in the Palestine question: one of those parties was not a Member of the Organization,

n'est pas déjà sans signification: c'est la raison, la conscience, la tolérance, la compréhension et la compassion qui doivent prévaloir, en dépit de toutes les épreuves.

La Troisième Commission se trouve maintenant, non plus devant l'homme abstrait qu'elle décrit dans la déclaration des droits de l'homme, mais devant un cas précis. Elle a cherché jusqu'ici à protéger l'individu contre la violation de sa liberté et de sa sécurité, contre l'esclavage, la servitude, la torture et les traitements dégradants; elle a cherché à le protéger contre les arrestations arbitraires, les pratiques discriminatoires et les interventions injustifiées dans sa vie privée. Or toutes ces belles idées, tous ces postulats réconfortants, ont été violés de la façon la plus notoire dans le cas des réfugiés de Palestine. Les juges voient le crime commis sous leurs yeux.

Environ la moitié des habitants arabes de Palestine, hommes, femmes, enfants, vieillards, infirmes, sont abandonnés à leur destin. La Commission doit décider si l'on va sauver la vie de ces réfugiés ou les laisser périr. Le représentant de l'Irak déclare qu'il n'avait jamais compris la profondeur de la misère dans laquelle l'homme peut plonger l'homme jusqu'à ce qu'il ait lui-même vu dans quel état sont ces réfugiés. Depuis, l'hiver est arrivé et la faim et les épidémies les menacent. Ce sont là des faits et l'on ne peut ignorer le défi qu'ils jettent aux instincts les plus profonds des hommes.

Les Etats arabes ont fait leur part et continueront de la faire. Le Gouvernement de l'Irak a évacué les écoles, les mosquées et les bâtiments municipaux pour abriter ces malheureux. Il a fourni des vêtements, de la nourriture, des soins médicaux, tout cela en dépit de ses ressources financières limitées.

Il est très regrettable que l'Organisation, après seulement quatre ans de paix, ait à faire face au sort tragique de populations qui se trouvent encore sous sa responsabilité. Quoi qu'aient fait ces réfugiés arabes, quelque crime qu'ils aient commis, il y a un fait qui est certain: la misère est indivisible et la roue du destin continue de tourner.

M. FEDERSPIEL (Danemark) estime que le problème des réfugiés de Palestine tel qu'il a été défini dans le rapport du Médiateur et par la déclaration de Sir Raphael Cilento, est à la fois urgent et grave.

Il accueille avec enthousiasme le projet de résolution dont il pense qu'il permettra de satisfaire aux exigences immédiates de ce problème humanitaire. Les Membres des Nations Unies, même s'ils adoptent ce projet, seront encore libres d'avoir des opinions différentes sur la question palestinienne dans son ensemble.

Le représentant du Danemark se déclare satisfait de ce que la responsabilité des secours soit placée dans les mains du Secrétaire général, en coopération avec tous les organismes susceptibles d'apporter une contribution.

Une fois ce problème immédiat réglé, il se posera encore des problèmes de réinstallation et de reconstruction. Il faudra les étudier avec tout autant d'énergie, car ils présentent une importance égale.

Il faut se souvenir que, dans la question de la Palestine, il y a deux parties en présence. L'une d'entre elles n'est pas Membre de l'Organisation,

and that party must understand that the refugee problem was its responsibility as well.

Mr. Federspiel pointed out that Denmark was at that time feeding 12,000 refugee children through the medium of the *Save the Children Fund*. Action must be taken with all urgency; discussion must be reduced to a minimum. The Danish representative found the draft resolution satisfactory and was sure the Secretary-General would be able to attend to the question at once.

Mr. GRUMBACH (France) reminded the Committee that at the 109th meeting he had proposed the setting up of a sub-committee to study the question of the Palestine refugees. The Committee had not seen fit to accept that proposal, which he did not intend to return to for the moment.

There was no need to describe the misery of the refugees, 85 per cent of whom were women, children and old people. Realistic measures must be agreed upon with all urgency.

It was in that spirit that the French representative approved the concrete proposals of the draft resolution. He earnestly hoped that the Third Committee would adopt the resolution unanimously, that the Fifth Committee would examine all the financial implications of the plan, and that the General Assembly would give all the necessary powers to the Secretary-General. Certain questions would undoubtedly have to be considered, in particular the exact character of the relationship between the director of the relief services and the Secretary-General. The Secretary-General himself would probably give the Committee his views on that subject.

Mr. CONTOUMAS (Greece) was also of the opinion that action was necessary, and that as speedily as possible. The Greek delegation would therefore approve the draft resolution, in the hope that a decision would be taken with the greatest rapidity, and implemented without delay.

In spite of her own difficulties—there were some 500,000 refugees in Greece at that moment—Greece had already sent several tons of oil and medical equipment to the Palestine refugees. Experience had taught Greece that it was not enough for relief to be sent: relief had to be sent in time.

Mr. Contoumas undertook to ask his Government to do everything within its power to help the Palestine refugees.

Count CARTON DE WIAERT (Belgium) reminded the Committee that Belgium was one of the authors of the draft resolution. His delegation earnestly hoped that the draft would be approved by the Committee.

Nobody could be indifferent to the sufferings of the Palestine refugees as described by Sir Raphael Cilento and the Acting Mediator. Hundreds of thousands of wretched human beings were without shelter, clothing or food, and were threatened with disease.

It was the duty of the United Nations to intervene, for besides its political role, it had a humanitarian mission to fulfil. That had been well understood, for example, when the Appeal for Children had been organized.

et il convient qu'elle comprenne que le problème des réfugiés est aussi sa responsabilité.

M. Federspiel rappelle que, par l'intermédiaire de l'organisation *Save the Children Fund*, le Danemark nourrit actuellement 12.000 enfants réfugiés. Il faut agir d'urgence; les délibérations devraient être réduites au minimum. Le représentant du Danemark estime que le projet de résolution est satisfaisant et il est certain que le Secrétaire général sera en mesure de s'occuper immédiatement de cette question.

M. GRUMBACH (France) rappelle qu'il a proposé, à la 109<sup>ème</sup> séance de la Commission, de créer une sous-commission chargée d'étudier la question des réfugiés de Palestine. La Commission n'a pas cru devoir retenir cette proposition sur laquelle il n'a pas l'intention de revenir pour le moment.

M. Grumbach estime inutile de décrire la misère de ces réfugiés, dont 85 pour 100 sont des femmes, des enfants et des vieillards. Il est urgent de se mettre d'accord sur des mesures réalistes.

Dans cet esprit, le représentant de la France approuve les propositions concrètes du projet de résolution. Il espère fermement que la Troisième Commission adoptera la résolution à l'unanimité, que la Cinquième Commission étudiera toutes les incidences financières du projet et que l'Assemblée générale donnera tous les pouvoirs nécessaires au Secrétaire général. Sans doute, certaines questions devront être examinées, notamment la nature exacte des relations entre le directeur des services de secours et le Secrétaire général. Il est probable que le Secrétaire général lui-même fera connaître à la Commission son point de vue à ce sujet.

M. CONTOUMAS (Grèce) est lui aussi d'avis qu'il faut agir, et le plus rapidement possible. C'est pourquoi la délégation de la Grèce approuve le projet de résolution; elle souhaite vivement qu'une décision soit prise au plus tôt et exécutée sans retard.

Malgré ses propres difficultés — il y a actuellement en Grèce quelque 500.000 réfugiés — la Grèce a déjà envoyé plusieurs tonnes d'huile et du matériel médical aux réfugiés de Palestine. L'expérience a montré à la Grèce qu'il ne suffit pas que les secours arrivent: il faut qu'ils arrivent à temps.

M. Contoumas s'engage à demander à son gouvernement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les réfugiés de Palestine.

Le comte CARTON DE WIAERT (Belgique) rappelle que la Belgique est l'un des auteurs du projet de résolution. Sa délégation espère vivement que le projet sera approuvé par la Commission.

Personne ne peut rester insensible aux souffrances des réfugiés de Palestine, telles qu'elles ont été décrites par Sir Raphael Cilento et par le Médiateur par intérim. Des centaines de milliers de malheureux sont actuellement sans abri, sans vêtements, sans nourriture et menacés d'épidémies.

L'Organisation des Nations Unies se doit d'intervenir car, à côté de son rôle politique, elle a aussi une mission humaine à remplir. Elle l'a très bien compris lorsqu'elle a organisé l'Appel en faveur de l'enfance, par exemple.

The urgency of the problem justified the somewhat exceptional methods proposed to the Committee in the establishment of a temporary body endowed with broad powers and responsibilities. It could be left to the Fifth Committee to specify what guarantees should be taken in the distribution of the supplies allocated to the refugees.

In Count Carton de Wiart's opinion, it was essential for the various social welfare organizations to take part in the refugee relief work. It would also be advisable to ask States to offer not only money but also gifts in kind. That would simplify currency problems.

The Belgian representative declared that his Government was ready to help the refugees as far as its means permitted.

He hoped that the Committee would draw the special attention of the General Assembly to the problem of the Palestine refugees.

Mr. JOOSTE (Union of South Africa) paid a tribute to efforts made by the Arab States to help the refugees. But the task was too great for those States alone.

As soon as the Union of South Africa had studied the Mediator's report on the critical situation of the Palestine refugees, it had sent meat and other foodstuffs; unfortunately it had been unable to send grain, a product it had itself to import.

The draft resolution submitted to the Committee sought to obtain the voluntary participation of Member States in the aid to refugees. The Union of South Africa would vote for the draft.

Mr. ANZE MATIENZO (Bolivia) stated that his delegation had carefully studied the proposals contained in the draft resolution.

It noted with satisfaction that the draft treated the question from the humanitarian standpoint, took its political implications into account and proposed practical measures for immediate application. True, the position was somewhat confused from the point of view of accountancy, as the sum advanced from the Working Capital Fund was to be repaid by voluntary contributions, the amount of which could only be fixed by each Government. Mr. Matienzo thought, however, that all States voting for the resolution would thereby implicitly undertake to make a contribution.

In that connexion, he remarked that without knowing the exact position of his Government he would find it rather difficult to enter into an engagement. However, in view of the urgency of the problem, the measures proposed in the draft resolution offered the only possible solution. The United Nations was in duty bound to intervene on behalf of the Palestine refugees, just as it had already intervened on behalf of children. Such action helped to strengthen international solidarity.

The representative of Bolivia proposed that a more direct appeal should be made to the spirit of international solidarity by organizing a public collection on a definite day which would be known as "Palestine Refugee Day."

He left it to the Committee to decide whether his proposal should form a separate resolution or

L'urgence du problème justifie les méthodes quelque peu exceptionnelles proposées à la Commission, notamment la création d'un organe temporaire investi de larges pouvoirs et responsabilités. On pourra laisser à la Cinquième Commission le soin de préciser quelles sont les garanties à prendre pour distribuer les ressources affectées aux réfugiés.

Selon le comte Carton de Wiart, il est indispensable que les organisations d'assistance sociale participent à l'œuvre de secours en faveur des réfugiés. Il conviendrait aussi d'inviter les Etats à faire des dons non seulement en argent, mais aussi en nature; cela simplifierait le problème des devises.

Le représentant de la Belgique affirme que son gouvernement est prêt à aider les réfugiés dans la mesure de ses ressources.

Il souhaite que la Commission attire tout particulièrement l'attention de l'Assemblée générale sur le problème des réfugiés de Palestine.

M. JOOSTE (Union Sud-Africaine) rend hommage aux efforts faits par les Etats arabes pour secourir les réfugiés. Mais les Etats arabes ne peuvent suffire à la tâche.

L'Union Sud-Africaine, dès qu'elle a pris connaissance du rapport du Médiateur sur la situation critique des réfugiés de Palestine, a envoyé de la viande et d'autres produits alimentaires; elle n'a malheureusement pas pu expédier de blé, car elle est elle-même obligée d'en importer.

Le projet de résolution soumis à la Commission cherche à obtenir la participation volontaire des Etats Membres à l'œuvre de secours en faveur des réfugiés. L'Union Sud-Africaine votera en faveur de ce projet.

M. ANZE MATIENZO (Bolivie) déclare que sa délégation a étudié avec soin les propositions contenues dans le projet de résolution.

Elle constate avec satisfaction que le projet considère la question sous son aspect humanitaire, qu'il note ses incidences politiques et qu'il propose des mesures pratiques applicables immédiatement. Sans doute, du point de vue comptable, ces mesures créent une situation assez confuse, puisque la somme prélevée sur le fonds de roulement doit être remboursée par des contributions volontaires, dont le montant ne peut être fixé que par chaque gouvernement. Il s'agit là d'une opération à découvert. Mais M. Anze Matienzo estime que tous les Etats qui voteront en faveur de la résolution prendront l'engagement implicite de verser une contribution.

A ce sujet, il fait observer que, ne connaissant pas la position exacte de son gouvernement, il lui sera assez difficile de prendre un engagement. Cependant, étant donné l'urgence du problème, les mesures prévues dans le projet de résolution constituent l'unique solution possible. L'Organisation des Nations Unies a le devoir d'intervenir en faveur des réfugiés de Palestine, comme elle est déjà intervenue en faveur de l'enfance. De telles interventions contribuent à resserrer la solidarité internationale.

Le représentant de la Bolivie propose de faire un appel plus direct à cette solidarité internationale en organisant une collecte publique en un certain jour, qui deviendrait la "journée des réfugiés de Palestine".

Il laisse à la Commission le soin de décider si sa proposition doit faire l'objet d'une proposition

should be added as an amendment to the resolution before the Committee.

The representative of Bolivia wondered whether it would not be wise to set up some kind of administrative board to help the Secretary-General, comprising the permanent members of the Security Council, the authors of the draft, and the States directly interested in the question.

Mr. BAGDADI (Egypt) extended the thanks of the Arab world to all those who had fully appreciated the gravity of the position of the Palestine refugees.

The representative of Bolivia had spoken of the appeal made in the draft resolution to Members to contribute funds and had referred to the responsibility of the United Nations, which had entrusted the Mediator with ensuring the well-being of the population of Palestine, and which was now doing its best to find a peaceful solution of the Palestine problem. Such a solution might be facilitated by a settlement of the problem of the refugees. The significance of the appeal was not only a moral one; it was also addressed to the feelings of human solidarity.

The representative of Egypt stressed that the Committee should not overlook the other essential aspects of the problem: the questions of repatriation, rehabilitation, etc.

Mr. RAMIREZ MORENO (Colombia) emphasized that the Committee's decision should not be the fruitless outcome of an emotional discussion, it should ensure effective and concrete aid for the refugees.

He agreed with the representative of Bolivia that a public collection should be organized.

He did not think that the draft resolution, so generously conceived, should meet with any opposition in the Committee.

Financial difficulties had prevented certain States from participating in the work of helping the Palestine refugees. However, some of those States would undoubtedly be glad to send to Palestine surplus products they would otherwise have had to destroy for lack of markets.

It was not impossible that those surplus products, together with the gifts sent by philanthropic institutions, would meet the needs of the refugees. Even if the total fell 4 or 5 million dollars short of the required sum, the major Powers, whose war budgets sometimes exceeded 500 million dollars, could be asked to divert a very small part of the funds intended for armaments to make up the total of 29,500,000 dollars asked for by the Mediator. It would not be fair to call upon States whose budgets were badly balanced and which could not meet the needs of their own people, to contribute funds for the Palestine refugees. Certain States, such as Colombia, were not in a position to give the refugees anything but moral support.

Mrs. LIONAES (Norway) hoped that all Member States would be as ready as Norway in coming to the aid of the Palestine refugees. In response to the appeal made by the Mediator that summer, Norway had sent 250,000 Norwegian

sépérée, ou si elle doit être ajoutée sous forme d'amendement à la résolution.

Le représentant de la Bolivie se demande s'il ne serait pas judicieux de créer une espèce de conseil d'administration afin d'aider le Secrétaire général; ce conseil comprendrait les membres permanents du Conseil de sécurité, les auteurs du projet et les Etats directement intéressés à la question.

M. BAGDADI (Egypte) remercie, au nom du monde arabe, tous ceux qui ont apprécié, comme elle le mérite, la terrible situation des réfugiés de Palestine.

Le représentant de la Bolivie a parlé de l'appel fait dans le projet de résolution aux Etats Membres pour qu'ils versent des contributions, et a fait allusion à la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, qui a confié au Médiateur la tâche de veiller au bien-être de la population de Palestine et qui s'efforce actuellement de trouver à la question de Palestine une solution pacifique, solution qui pourrait se trouver facilitée par le règlement du problème des réfugiés. Cet appel ne s'adresse pas simplement au sens moral, mais aussi aux sentiments de solidarité humaine.

Le représentant de l'Egypte insiste pour que la Commission ne néglige pas les autres aspects essentiels du problème des réfugiés: questions de rapatriement, de réadaptation, etc.

M. RAMIREZ MORENO (Colombie) souligne que la décision de la Commission ne doit pas être le dénouement stérile d'un débat où l'émotion se serait donnée libre cours; elle doit assurer une aide efficace et concrète aux réfugiés.

M. Ramirez Moreno est d'accord avec le représentant de la Bolivie pour organiser une collecte publique.

Il pense que le projet de résolution, si généreux en ses termes, ne devrait soulever aucune opposition au sein de la Commission.

Certains Etats n'ont pu, en raison de difficultés financières, participer à l'œuvre de secours entreprise en faveur des réfugiés de Palestine. Mais certains de ces Etats seraient certainement très désireux d'envoyer en Palestine l'excédent de leur production, qu'ils doivent détruire faute de débouchés.

Il n'est pas impossible que ces excédents, auxquels s'ajouteraient les dons des institutions philanthropiques, suffisent à couvrir les besoins des réfugiés. Si même il manquait 4 ou 5 millions de dollars, il serait juste de demander aux grandes Puissances, dont les budgets de guerre dépassent parfois 500 millions de dollars, de détourner une très faible partie des fonds destinés aux armements afin de compléter la somme de 29.500.000 dollars demandée par le Médiateur. En effet, on ne peut, en toute égalité, demander aux Etats dont le budget est mal équilibré et qui ne peuvent subvenir aux besoins de leur propre population de verser des contributions destinées aux réfugiés de Palestine. Certains Etats, la Colombie par exemple, ne sont pas en mesure d'apporter aux réfugiés autre chose qu'une aide toute spirituelle.

Mme LIONAES (Norvège) espère que tous les Etats Membres montreront le même empressement que la Norvège à venir en aide aux réfugiés de Palestine. Répondant à l'appel lancé cet été par le Médiateur, la Norvège a expédié du poisson

crowns' worth of fish for distribution to the refugees.

Norway was also prepared to make its contribution to the aid envisaged in the draft resolution, which her delegation approved without reservations.

Mr. SUTCH (New Zealand) stated that his Government, like the Government of Norway, had already responded to the Mediator's appeal by sending dairy produce worth several thousand pounds.

He thought that the preamble of the draft resolution was too long. As regards the operative part, he wondered what would become of the refugees after 31 August 1949.

Mr. Sutch thought that draft should also provide for their absorption, repatriation or rehabilitation. It caused him some misgivings to see that the draft resolution requested the Secretary-General to take all necessary steps to extend aid to the Palestinian refugees (paragraph 7). That was a departure from previous practice, according to which separate organs, such as the International Refugee Organization and the International Children's Emergency Fund, had been created to deal with similar concrete tasks. The Secretary-General alone had no means for action; Mr. Sutch was afraid that the task imposed on him by the draft resolution might be too heavy.

Paragraph 7 also mentioned the International Committee of the Red Cross and the League of Red Cross Societies among other organizations upon which the Secretary-General should call. There were many other benevolent organizations which would rightly ask why they had not been mentioned. Without wishing to minimize the importance of those two organizations, Mr. Sutch would prefer no explicit mention to be made of them.

He was also afraid that the solution advocated in paragraph 9, namely that an advance should be made from the Working Capital Fund, might create a dangerous precedent. Moreover, it raised the difficult technical problem of repaying the advance. New Zealand would be prepared to extend aid in the form of foodstuffs, blankets, etc.; other countries would also prefer that form of assistance, a considerable number of them not being in a position to supply dollars.

However, Mr. Sutch did not want those criticisms to be interpreted as hesitation on the part of his delegation to endorse the draft resolution which, he believed, had the advantage of providing for full and rapid aid to the Palestine refugees.

Mr. BAROODY (Saudi Arabia) wished to express his gratitude to the authors of the draft resolution.

He thought it preferable that no conditions should be attached to the assistance given. If it formed part of a general solution of the Palestine problem, it might be interpreted as disguised aid, and might thereby constitute a threat to the future of Palestine.

Mr. DE ATHAYDE (Brazil) approved the draft resolution.

He was in favour of the Bolivian representative's suggestion that an appeal should be made to the world at large.

destiné à être distribué aux réfugiés, pour une somme de 250.000 couronnes norvégiennes.

La Norvège est prête à apporter pareillement sa contribution à l'aide envisagée dans le projet de résolution, projet que sa délégation approuve sans réserve.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) déclare que son gouvernement, comme celui de la Norvège, a déjà répondu à l'appel du Médiateur et envoyé des produits laitiers d'une valeur de plusieurs milliers de livres.

Il juge trop long le considérant du projet de résolution. Examinant le dispositif, il se demande ce qu'il adviendra des réfugiés après le 31 août 1949.

M. Sutch estime que le projet devrait prévoir également l'absorption, le rapatriement ou la réinstallation des réfugiés. Il éprouve quelque inquiétude à voir le projet de résolution inviter le Secrétaire général, comme le fait le paragraphe 7, à prendre toutes mesures nécessaires pour porter secours aux réfugiés. C'est là s'écarter de la pratique antérieure, qui a conduit, lorsqu'il s'est agi de tâches concrètes similaires, à créer des organes distincts, tels que l'Organisation internationale pour les réfugiés ou le Fonds international de secours à l'enfance. Le Secrétaire général lui-même n'a pas les moyens d'agir. M. Sutch craint que le projet de résolution ne lui impose une charge trop lourde.

Le même paragraphe 7 mentionne, entre autres organismes auxquels le Secrétaire général pourra faire appel, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. Or il existe maintes autres organisations bénévoles, qui se demanderont à juste titre pourquoi elles n'ont pas été mentionnées. Sans vouloir minimiser l'importance de ces deux organisations, M. Sutch préférerait qu'on n'en mentionne aucune expressément.

Il craint également que la solution préconisée au paragraphe 9, qui consiste à faire appel au Fonds de roulement, ne constitue un précédent dangereux qui soulève d'ailleurs le problème technique difficile du remboursement de cette avance. La Nouvelle-Zélande serait prête à accorder son aide sous forme de produits alimentaires, de couvertures, etc.; d'autres pays préféreraient également cette forme de secours et bon nombre d'entre eux ne sont pas en mesure de fournir des dollars.

M. Sutch ne voudrait cependant pas que les critiques qu'il vient de formuler soient interprétées comme une hésitation de la part de sa délégation à souscrire au projet de résolution qui, à ses yeux, a le mérite d'apporter une aide rapide et complète aux réfugiés de Palestine.

M. BAROODY (Arabie saoudite) tient à exprimer sa gratitude aux auteurs du projet de résolution.

Il voudrait que l'assistance donnée le soit sans condition. Si elle faisait partie d'un règlement général du problème de la Palestine, on pourrait y voir une aide déguisée qui risquerait dès lors de faire peser une menace sur l'avenir de la Palestine.

M. DE ATHAYDE (Brésil) approuve le projet de résolution.

Il voit avec sympathie la suggestion du représentant de la Bolivie en faveur d'un appel qui serait adressé aux peuples du monde entier.

His Government was ready to take part to the best of its abilities in the practical effort to reduce the sufferings of the Palestine refugees.

Mr. LANGE (Poland) endorsed the previous speakers' views on the need to come to the aid of the Palestine refugees. He approved the draft resolution, but regretted that it did not offer a permanent solution of the problem.

It was to be feared that if the problem were regarded from the point of view of immediate aid, it might arise again in nine months' time, and emergency measures would be taken again, thus postponing a final solution. The whole question of Palestine had to be solved, and that was something which the Third Committee alone could not do. The solution of that particular aspect of the question must form part of an over-all solution. A political solution of the Palestine question as a whole should be sought, and Mr. Lange regretted that its examination was being postponed indefinitely. If a general political settlement could not be reached, there was a danger of a serious and almost insoluble refugee problem developing in the Middle East, as was already the case in Europe.

As regards the draft resolution itself, he noted that it accepted the Mediator's estimate of the refugees' requirements without analysing it. He would have wished that the list of requirements had been examined more attentively. He also regretted that there was no guarantee that the funds asked for would actually be contributed by Member States.

Of the 30 millions wanted, the Secretary-General would be authorized to advance 5 millions from the Working Capital Fund. Mr. Lange shared the New Zealand representative's misgivings concerning a solution which he, too, considered as a dangerous precedent. Naturally the Third Committee could not adopt a draft resolution authorizing the Secretary-General to advance so large a sum from the Working Capital Fund without consulting the Fifth Committee.

Besides, the draft resolution raised a number of technical questions which would justify the creation of a committee for their thorough examination. However, he did not submit a formal proposal to that effect.

The CHAIRMAN informed the members that the Committee would hold two meetings on the following day (Saturday), one of which would be devoted to the examination of the declaration of human rights and the other to a discussion of the question of the Palestine refugees.

Mr. DAVIES (United Kingdom) reminded the Committee that it had been decided that the question of the Palestine refugees would be discussed until a full solution was reached. He thought therefore that both meetings held on the following day should be devoted to that question.

The CHAIRMAN proposed that the problem of the Palestine refugees should be discussed at the morning meeting and continued in the afternoon if necessary.

Son gouvernement est prêt à s'associer dans la mesure de ses possibilités aux efforts pratiques que l'on fera pour atténuer les souffrances des réfugiés de Palestine.

M. LANGE (Pologne) s'associe aux vues exprimées par les orateurs qui l'ont précédé sur la nécessité de venir en aide aux réfugiés de Palestine. Il approuve le projet de résolution, tout en regrettant qu'il n'apporte pas au problème une solution permanente.

Il est à craindre en effet que, si l'on envisage le problème sous l'angle du secours immédiat, celui-ci ne se pose à nouveau dans neuf mois et qu'on en recule encore la solution définitive pour se borner à prendre de nouvelles mesures d'urgence. C'est donc toute la question palestinienne qu'il faut résoudre. Et cela, la Troisième Commission ne peut le faire à elle seule, car la solution de cet aspect particulier de la question doit pouvoir s'intégrer dans une solution d'ensemble. C'est donc une solution politique d'ensemble de la question de la Palestine qu'il convient de rechercher, et M. Lange regrette que l'on en mette indéfiniment l'étude. Si l'on ne peut arriver à un règlement politique général, on risque de laisser se développer dans l'avenir, au Moyen-Orient, comme c'est déjà le cas en Europe, un problème douloureux et presque insoluble des réfugiés.

En ce qui concerne le projet de résolution lui-même, il constate que celui-ci reprend sans l'analyser l'estimation qu'a faite le Médiateur des besoins des réfugiés. Il aurait aimé voir examiner d'une manière plus attentive l'inventaire des besoins. Il regrette également que rien ne garantisse que les fonds demandés seront effectivement versés par les Etats Membres.

Sur les 30 millions demandés, le Secrétaire général sera autorisé à en prélever 5 sur le Fonds de roulement. M. Lange partage les inquiétudes du représentant de la Nouvelle-Zélande à l'égard d'une solution qu'il considère lui aussi comme un précédent dangereux. Il va de soi que la Troisième Commission ne peut adopter un projet de résolution qui autorise le Secrétaire général à faire l'avance d'une somme aussi considérable à prélever sur le Fonds de roulement sans avoir l'avis de la Cinquième Commission.

Le projet de résolution pose encore un certain nombre de questions techniques. Celles-ci justifieraient la création d'un comité qui serait chargé de les étudier d'une manière approfondie. Toutefois, M. Lange ne formule pas de proposition formelle à ce sujet.

Le PRÉSIDENT indique aux représentants que la Commission tiendra le lendemain, samedi, deux séances qu'elle pourrait consacrer, l'une à l'examen du projet de déclaration des droits de l'homme, l'autre à la discussion de la question de l'aide aux réfugiés de Palestine.

M. DAVIES (Royaume-Uni) rappelle qu'il avait été décidé que le problème des réfugiés de Palestine serait discuté jusqu'à ce qu'il soit entièrement réglé. Il y aurait donc lieu, selon lui, de réserver les deux séances du lendemain à cette question.

Le PRÉSIDENT propose de traiter le matin du problème des réfugiés de Palestine et, s'il est nécessaire, d'en poursuivre la discussion l'après-midi.

Mr. PAVLOV (Union of Soviet Socialist Republics) recalled that it had been unanimously decided a week earlier that discussion of the declaration of human rights would take place, continuously and without interruption. Moreover, the text of the draft resolution had been transmitted to delegations only that afternoon.

Mr. Pavlov asked therefore that the Saturday meetings should be devoted to the question of human rights, and that examination of the problem of refugees should be continued in the course of the following week. Such a procedure would enable representatives to consult their respective Governments on that important question.

Mrs. ROOSEVELT (United States of America) supported the statement by the United Kingdom representative and said she had asked that the examination of that question be put off for one week in order to enable all representatives to consult their Governments.

The CHAIRMAN decided that, in accordance with the usual practice, the Committee would continue discussion of the problem of the Palestine refugees on the following morning.

Mr. GRUMBACH (France) wondered whether the sub-committee, the formation of which he had proposed during the preceding week (109th meeting) and which had been mentioned by the representative of Poland, might not be set up at the meeting on the following morning.

Mr. PAVLOV (Union of Soviet Socialist Republics) proposed, on the contrary, that the Committee should deal with the question of human rights in the morning and with the question of the Palestine refugees in the afternoon.

The CHAIRMAN put the USSR proposal to the vote.

*The proposal was rejected by 18 votes to 14, with 7 abstentions.*

The meeting rose at 6.35 p.m.

## HUNDRED AND EIGHTEENTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,  
On Saturday, 30 October 1948, at 10.30 a.m.*

*Chairman:* Mr. Charles MALIK (Lebanon).

### 42. Refugees and displaced persons: part three of the progress report of the United Nations Mediator on Palestine — Assistance to refugees (A/648, A/689, A/689/Add.1 and A/689/Corr.1) (continued)

DRAFT RESOLUTION SUBMITTED BY THE DELEGATIONS OF BELGIUM, THE NETHERLANDS, THE UNITED KINGDOM AND THE UNITED STATES OF AMERICA (A/C.3/315) (continued)

Mr. PLAZA (Venezuela) wished to refer exclusively to the humanitarian aspects of the problem; it was urgently necessary to send help in order to save human lives. The Committee could not afford to hesitate and lose time. That was the

M. PAVLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'il avait été décidé à l'unanimité, il y a huit jours, que la discussion de la déclaration des droits de l'homme se poursuivrait sans interruption. De plus, les délégations n'ont eu communication du texte du projet de résolution que dans l'après-midi.

Aussi M. Pavlov demande-t-il que les deux séances de samedi soient consacrées aux droits de l'homme et qu'on reprenne la question des réfugiés au cours de la semaine suivante. Cette procédure permettrait aux représentants de consulter leur gouvernement respectif sur une question aussi importante.

Mme ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'elle s'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni et qu'elle avait demandé un délai de huit jours pour l'examen de cette question afin, précisément, de permettre à tous les représentants de consulter leurs gouvernements.

Le PRÉSIDENT décide que, conformément à la procédure normale, la Commission reprendra le lendemain matin la discussion du problème des secours aux réfugiés de Palestine.

M. GRUMBACH (France) se demande si l'on ne pourrait pas constituer dès le lendemain matin la sous-commission dont il avait proposé la création la semaine précédente (109<sup>ème</sup> séance), et dont a parlé le représentant de la Pologne.

M. PAVLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose au contraire que la Commission traite le lendemain matin de la question des droits de l'homme et l'après-midi de la question des réfugiés de Palestine.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition de l'URSS.

*Par 18 voix contre 14, avec 7 abstentions, la proposition est rejetée.*

La séance est levée à 18 h. 35.

## CENT DIX-HUITIEME SEANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,  
le samedi 30 octobre 1948, à 10 h. 30.*

*Président:* M. Charles MALIK (Liban).

### 42. Réfugiés et personnes déplacées: troisième partie du rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine — Assistance aux réfugiés (A/648, A/689, A/689/Add.1 et A/689/Corr.1) (suite)

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LES DÉLÉGATIONS DE LA BELGIQUE, DES PAYS-BAS, DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (A/C.3/315) (suite)

M. PLAZA (Venezuela) veut s'attacher exclusivement aux aspects humanitaires du problème et reconnaît la nécessité urgente qu'il y a d'envoyer des secours pour sauver des vies humaines. La Commission ne peut se permettre